« Violences économiques intrafamiliales : quels leviers d'action aujourd'hui, quelles ambitions collectives pour demain ? »
Banque de France, 2 novembre 2026

Discours introductif
Lutte contre les violences économiques intrafamiliales

Agnès Bénassy-Quéré, Seconde sous-gouverneure

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse de vous accueillir aujourd'hui dans l'auditorium de la Banque de France pour cette matinée consacrée à la lutte contre les violences économiques intrafamiliales.

Je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement l'ensemble des intervenants qui ont accepté de participer à cet événement : représentants des établissements financiers, assureurs, associations, journalistes, juristes, économistes et partenaires institutionnels.

Votre présence à tous témoigne de l'attention croissante portée à un phénomène longtemps resté dans l'ombre.

Les violences économiques intrafamiliales revêtent des formes très diverses et restent parfois difficiles à identifier. Parce qu'elles s'exercent dans la sphère privée et laissent peu de traces visibles, elles peuvent être minimisées ou passer inaperçues. Pourtant, leurs conséquences sont profondes : elles privent les victimes de ce qui constitue souvent une condition essentielle de leur liberté, leur autonomie financière.

Il existe d'ailleurs un paradoxe frappant : les outils financiers qui devraient être des instruments d'autonomie et d'émancipation peuvent parfois devenir des instruments de contrôle, de dépendance et de domination.

Car l'autonomie financière est bien davantage qu'une question d'argent. Elle constitue l'une des conditions essentielles de la liberté, de la dignité et de l'émancipation. Lorsqu'elle est entravée, c'est la capacité même à agir, à se protéger et parfois à quitter une situation de violence qui est remise en cause.

C'est pourquoi ce sujet n'est en rien périphérique aux missions de la Banque de France. Il se situe au croisement d'enjeux financiers, sociaux et citoyens qui sont au cœur de notre action. Nos missions en faveur de l'éducation financière, de l'inclusion financière et de l'accompagnement des particuliers nous conduisent naturellement à nous saisir de ces questions.

Chaque jour, dans nos succursales, nos équipes accueillent des personnes confrontées à des situations de fragilité financière. Parmi elles figurent parfois des victimes de violences économiques. Ces rencontres nous rappellent que derrière les dispositifs et les procédures se trouvent des parcours de vie souvent difficiles, qui nécessitent écoute, orientation et solutions concrètes.

Notre engagement sur ce sujet s'inscrit dans la durée.

En 2021, la Banque de France a été à l'origine d'une évolution législative importante permettant aux personnes déjà titulaires d'un compte joint d'accéder à la procédure du droit au compte. Cette avancée a constitué un levier déterminant pour certaines victimes souhaitant retrouver leur autonomie bancaire.

En 2024, nous avons également contribué à la sensibilisation du grand public à ce sujet en remettant le Prix du meilleur article financier à Marion Heilmann, présente parmi nos intervenants aujourd'hui, pour son article intitulé *« Violences conjugales : quand le compte en banque devient une arme »*. Ce travail journalistique a permis de mettre en lumière une réalité encore trop méconnue.

L'an dernier, nous avons renforcé notre action en créant sur notre site internet une rubrique spécifiquement consacrée aux violences économiques dont l'objectif est d'apporter des réponses accessibles aux questions concrètes que les victimes peuvent se poser dans le domaine financier et les informer sur les dispositifs existants.

Dans le même esprit, en matière d'éducation financière, nous avons récemment enrichi le site « Mes Questions d'Argent » avec une nouvelle page consacrée à l'argent dans le couple, à l'autonomie financière et aux conséquences financières d'une séparation. L'ambition est d'intervenir en amont en donnant à chacun des repères pratiques pour gérer ses finances à deux, préserver son indépendance financière et mieux identifier les situations qui peuvent conduire à une perte d'autonomie ou à des violences économiques. Prévenir, c'est aussi permettre une prise de conscience avant que les difficultés ne s'installent.

Nous avons également inscrit cette question à l'ordre du jour de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, présidé par le Gouverneur de la Banque de France. Ce cadre de dialogue réunit les pouvoirs publics, les acteurs financiers et les représentants de la sphère sociale autour d'un objectif commun : mieux prévenir les situations de fragilité et mieux accompagner les personnes concernées.

À l'échelon territorial, les Conseils départementaux de l'inclusion financière, que nous animons sur tous les territoires, contribuent eux aussi à renforcer la coordination entre les acteurs mobilisés au service des victimes.

Notre mobilisation s'inscrit également dans une dynamique européenne plus large.

La Banque de France n'est évidemment pas seule à agir. D'autres banques centrales se mobilisent également pour favoriser l'autonomie financière des femmes.

- La Banca d'Italia conduit ainsi depuis plusieurs années le programme *« Le donne contano »*, destiné à renforcer les connaissances financières des femmes et leur capacité à agir de manière autonome.
- Plus récemment, la Banque centrale européenne, sous l'impulsion de sa présidente Christine Lagarde, a engagé une dynamique de coopération entre banques centrales afin de renforcer l'éducation financière des femmes et réduire les écarts persistants en matière de culture financière.

Et je tiens surtout à saluer l'engagement de l'ensemble des acteurs réunis aujourd'hui.

Les pouvoirs publics, les associations, les professionnels de l'accompagnement social, les établissements bancaires et d'assurance. Ils sont aujourd'hui très nombreux à avoir fait

preuve de détermination, d'initiative et d'innovation pour mieux prévenir les violences économiques et soutenir les victimes. Leur mobilisation collective est une source d'espoir et de progrès.

L'ambition de la rencontre qui nous réunit ce matin est simple : mieux comprendre les mécanismes des violences économiques intrafamiliales, identifier les leviers d'action dont dispose chacun d'entre nous et renforcer les coopérations indispensables à une prise en charge plus efficace des victimes.

Car nous le savons : aucune institution, aucune profession, aucun acteur ne peut répondre seul à un phénomène aussi complexe. C'est dans la complémentarité de nos expertises et dans la coopération entre nos réseaux que résident les solutions les plus efficaces.

Au-delà des échanges que nous aurons aujourd'hui, j'espère que cette rencontre contribuera à renforcer encore les liens entre nos institutions et à faire progresser collectivement notre capacité à prévenir ces violences et à accompagner les personnes qui en sont victimes.

Permettre à une personne de retrouver son autonomie financière ne suffit pas à réparer les violences subies. Mais c'est souvent une étape décisive pour lui permettre de reprendre la maîtrise de sa vie, de retrouver une capacité de choix et, parfois, de reconstruire son avenir.

Je vous remercie de nouveau pour votre présence et vous souhaite une matinée riche d'échanges et de réflexions.

J'ai maintenant le plaisir d'accueillir sur scène Hélène Périvier, économiste à l'OFCE et spécialiste reconnue des questions d'égalité entre les femmes et les hommes.